

## Cotisations des membres 2024

Les cotisations des membres sont déterminées par l'Assemblée générale de SOCIALBERN.

- La **cotisation des institutions** est composée comme suit :

<b>cotisation de base :</b>	jusqu'à 25 places :	CHF 300.00
	à partir de 26 places :	CHF 600.00
<b>cotisation annuelle par place :</b>	par place résidentielle (jour et nuit) :	CHF 54.00
	par place ambulatoire (jour ou nuit) :	CHF 22.00

- La **cotisation pour le membre collectif (association « spib »)** est composée comme suit :

<b>cotisation de base :</b>		CHF 600.00
<b>cotisation annuelle par place :</b>	par place :	CHF 24.00

approuvé par :	AG
No. Doc. :	105.24.fr
Date :	19.03.2024